



COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 février à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 10

Nombre de votants : 12

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2

Membres titulaires présents : 8

- Alain Bavay
- Steve Bossart
- Bernard Czerwinski
- Marcello Della Franca
- Ludovic Idziak
- Emmanuelle Leveugle
- Sylvain Robert
- Jean-Pascal Scalone

Membres titulaires représentés par leur suppléant : 2

- François Lemaire suppléé par André Kuchcinski
- Jean-Marc Teller suppléé par René Hocq

Membres titulaires ayant donné procuration : 2

- Christian Musial ayant donné procuration à Marcello Della Franca
- Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Alain Bavay

**La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Bernard CZERWINSKI. Ce dernier procède à l'appel des délégués et constate que 10 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 8 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

PREAMBULE

Monsieur le Président salue l'ensemble des élus présents et se félicite du retour des réunions du Comité syndical du PMA dans les locaux de la Maison syndicale des Mineurs de Lens, une première depuis le début de son mandat.

Dans le contexte international, Monsieur le Président exprime sa solidarité avec le peuple Ukrainien et son attachement à la souveraineté de ce-dernier. Cette situation invite à rester fidèles aux principes et aux valeurs de la démocratie ainsi qu'à rester très vigilants quant à la personnalité de ceux à qui le pouvoir est confié et aux populismes.

En fonction de l'évolution de la situation, un positionnement formel du Comité syndical du PMA pourra être examiné lors de sa prochaine réunion.

Monsieur le Président signale la désignation de Madame Fatima Aït Chikhebbih comme nouvelle déléguée suppléante du Département du Pas-de-Calais au sein du Comité syndical du PMA et lui souhaite la bienvenue. Mme Aït Chikhebbih est élue du canton de Lens et par ailleurs 2ème adjointe au Maire de Lens. Au sein des Instances départementales, Mme Aït Chikhebbih est conseillère déléguée aux partenariats des politiques de solidarité. Au sein du Conseil municipal de la ville de Lens, elle est adjointe en charge de la jeunesse (notamment).

Monsieur le Président rappelle que cette séance était initialement programmée le 2 février mais avait dû être reportée en raison de la visite du Président de la République à la même date. Il précise l'ordre du jour inscrit dans les convocations adressées en date du 10 février 2022.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE

DU 17 DECEMBRE 2021

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 17 décembre 2021 à Loos-en-Gohelle (BâtiCité / site 11/19), déposé en sous-préfecture de Lens le 4 janvier 2022 ;

RAPPELANT les principales décisions prises et sujets abordés :

- Au titre des actualités, notamment :
 - Une motion de soutien à un projet de l'Université d'Artois sur l'Intelligence artificielle ;
 - Un état de la réflexion sur L'Artois, futur hub fluvial ;
 - Le n°3 de la Lettre aux Maires du PMA.
- Au titre de l'éco-transition :
 - Adoption d'une délibération-cadre plaçant l'éco-transition au cœur du projet métropolitain ;
 - Présentation du Livret de synthèse de la « Turbine de l'éco-transition » ;
- Une série de délibérations pour finaliser l'intégration de l'association Euralens au sein du PMA au 1er janvier 2022.
- Le point habituel sur les travaux des Commissions thématiques et la présentation du calendrier général des travaux en 2022.

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

À l'unanimité

Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2021

Fait à Lens le 25 février 2022

Le Président,



ACTUALITES ET INFORMATIONS

Monsieur le Président propose d'évoquer d'abord différents dossiers d'actualité.

VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LE BASSIN MINIER (2 FEVRIER 2022)

Monsieur le Président aborde la visite du Président de la République dans le Bassin minier le 2 février dernier. Elle s'est déroulée en deux temps à Liévin, avec d'abord, un hommage aux disparus de la catastrophe de Liévin puis une rencontre avec les élus au Chalet Brand.

La rencontre avec les élus a été introduite par Laurent Duporge, Maire de Liévin. Monsieur le Président salue cette intervention qui a donné lieu à une démonstration précise des spécificités du territoire et du travail accompli par ses élus, compte tenu du défi qui leur a été imposé par « l'abandon des houillères ». Cette intervention a également fait le récit des réussites du territoire : l'Université, le Louvre-Lens, l'archipel vert, « l'autre métropole »; etc. Elle a enfin permis de présenter au Président de la République les enjeux qui justifient les attentes à l'égard de l'Etat : les moyens proportionnellement très inférieurs des communes du Bassin minier, les besoins particulièrement en matière de rénovation urbaine, de transport et de santé.

Ensuite un point d'étape de l'ERBM a été présenté par le Préfet de Région (Georges-François Leclerc) puis trois interventions thématiques ont eu lieu : Laurent Degallaix (maire de Valenciennes) sur les volets logement et rénovation urbaine de l'ERBM, Daniel Percheron sur le volet mobilités et Philippe Lamblin, au nom des entreprises, sur le volet économique.

Enfin, le Président de la République est intervenu.

Monsieur le Président regrette que l'interaction directe entre le Président Macron et les élus n'ait pas été possible tant l'exercice était cadré.

Sur le fond, Monsieur le Président partage les engagements pris par le Président de la République :

- Le Président de la République s'est dit dépositaire des Engagements pris par son prédécesseur dans le cadre de l'ERBM.
- Sur le volet rénovation de l'habitat : il a indiqué avoir demandé aux services de l'Etat et aux bailleurs d'accélérer le rythme des chantiers et que l'Etat « réabondera en fonction des besoins ».
- Sur le volet rénovation urbaine : le Président de la République a évoqué l'idée d'aller vers « un ANRU du Bassin minier », annoncé 100 M€ apportés par l'Etat pour l'ensemble du Bassin minier (s'ajoutant aux 100 M€ apportés par la Région).
- La part relevant du bloc communal demeurant pas très claire.
- Pour quelles dépenses ? Pour « aménager, faire du beau, réparer, rénover, réinventer l'espace public au même rythme que la rénovation thermique des logements » a déclaré le Président de la République. Ce dernier a invité à « lancer les projets, avec la certitude qu'on pourra réabonder ».
- Sur le volet mobilités en général, et le REGL en particulier, le Président de la République a renvoyé aux responsabilités de la Région, dont c'est une compétence, précisant néanmoins que l'Etat s'engagerait lorsque les « collectivités, et notamment la Région, seraient prêtes ».
- Sur le développement économique, le Président a notamment annoncé la prolongation pour deux ans du dispositif fiscal avantageux pour les entreprises qui se créent dans le Bassin minier.
- Il a salué « l'esprit de coopération entre les acteurs propre à ce territoire », d'aucuns y voyant un hommage explicite à la dynamique de forum initiée par Euralens.

- Le Président de la République a, enfin, rappelé l'engagement de l'Etat sur la culture, notamment manifesté par un soutien à la rénovation de la Galerie du Temps du Louvre-Lens et le prêt du Scribe Accroupi.

Monsieur André Kuchcinski exprime son regret que les interventions des trois « rapporteurs » n'aient pas vraiment rapporté les échanges qui avaient eu lieu en ateliers mais prononcé des propos préparés à l'avance.

Monsieur Marcello Della Franca regrette également qu'il n'y ait pas eu de débat avec le Président de la République à l'inverse de ce qui avait été annoncé. Les réponses apportées par ce dernier étaient déjà prêtes et largement connues.

Monsieur Bernard Czerwinski déplore que les annonces aient été formulées par voie de presse avant la rencontre avec les élus et souligne que les montants annoncés n'ont rien de rassurants sur la viabilité de l'ERBM compte tenu de la surface financière des communes concernées. Ces dernières ne pourront assumer le même montant que l'Etat.

Monsieur Ludovic Idziak attend des calendriers précis et relève lui aussi l'insuffisance des moyens annoncés. Il regrette également que la question de l'énergie n'ait pas été abordée et en particulier le potentiel du gaz de mine qui offre pourtant de réelles perspectives au territoire. Sur ce point, il évoque le danger de la réforme en cours du code minier : le risque minier pourrait être transféré de l'Etat aux futurs exploitants du gaz de mine et, in fine, en cas de défaillance de ces exploitants, aux communes. C'est un vrai obstacle.

Monsieur Bernard Czerwinski partage ce point de vigilance, d'autant qu'aujourd'hui, la région importe du gaz de schiste via Dunkerque.

Pour la suite, **Monsieur le Président** invite donc à rester collectivement mobilisés et vigilants. Une nouvelle interlocutrice est arrivée au niveau des services de l'Etat, avec Mélanie Delots. Le Président étant intervenu, on peut penser qu'elle va pouvoir se mettre au travail et notamment préciser, avec la Région, le « mode d'emploi » (dépenses éligibles, calendriers, pourcentages de prise en charge, etc.). Monsieur le Président espère que la demande formulée d'une gouvernance spécifique pour le Pas-de-Calais a été entendue.

LE DIALOGUE AVEC LA REGION

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le travail engagé avec le nouvel Exécutif régional se poursuit : après la réception de Frédéric MOTTE par le comité syndical en septembre 2021, avant la venue de Franck DHERSIN en commission « mobilités » le 23 mars prochain, et suite à la réception en novembre 2021 de Guislain CAMBIER, autre VP de la Région, en charge de la contractualisation avec les territoires, un courrier a été adressé à ce dernier pour préciser les attentes du PMA à l'égard de la Région :

- un contrat PMA/Région
- sur la durée du mandat régional
- avec plusieurs axes d'action partagés précis
- et une visibilité des financements par la Région à la clé.

Une copie de ce courrier figure dans les dossiers de séance.

10 ANS DU LOUVRE-LENS ET DE L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER AU PATRIMOINE MONDIAL

Monsieur le Président rappelle que cette année marque les 10 ans de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial et de l'inauguration du Louvre-Lens. C'est une étape importante et le moment attendu par les journalistes pour faire le bilan du chemin parcouru. Déjà beaucoup d'articles de presse locale et nationale font l'éloge du bilan du musée, et attirent les projecteurs sur le territoire. A titre d'exemple, le Figaro prépare un numéro spécial sur l'impact territorial, avec une date de sortie prévue pour le 11 mars.

Monsieur le Président signale que le bilan de l'impact de l'implantation du Louvre-Lens va faire l'objet d'une publication qui sera présentée à l'occasion du Grand Forum le 11 mars à Béthune, en présence de Marie Lavandier, directrice du Louvre-Lens. Ce document est produit en partenariat avec la Mission Bassin Minier, dans le cadre de la plateforme d'Intelligence collective. Il constitue une ressource, à la disposition des élus en particulier, avec de nombreux éléments factuels sur les impacts de l'implantation du musée.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Monsieur le Président indique que le début d'année est synonyme de bilan de l'année écoulée. 2021 n'a pas été une année ordinaire, mais cela n'a pas empêché le PMA d'être dans l'action.

Un bilan complet figure dans les dossiers de séance. Monsieur le Président insiste sur quelques points clés :

En 2021, le PMA a agi en particulier :

- **Pour permettre aux élus du territoire, de se rencontrer, de partager sur les grands dossiers, de prendre du recul et de faire converger leurs actions** : 5 réunions du comité syndical, des rencontres mensuelles au niveau des Présidents et de l'Exécutif, des commissions thématiques, sur l'éco-transition, les mobilités, l'économie, la santé, une information délivrée au plus près des Maires, avec la mise en place de la Lettre aux Maires du PMA.
- **Pour mieux mettre en commun les moyens et rendre plus lisible l'organisation territoriale** : par exemple, le chantier de l'intégration de l'association Euralens au sein du PMA a été mené à bien.
- **Pour donner un contenu riche et partagé à la stratégie d'éco-transition du territoire** : le large cycle de concertation conduit dans le cadre de la « Turbine de l'éco-transition » a été mené à son terme, avec la mobilisation de quelques 250 acteurs. Il a abouti à l'examen d'une délibération-cadre du PMA adoptée en décembre 2021.
- **Pour agir sur le développement économique** : mise sur les rails du Parc d'innovation de l'Artois, création d'un site vitrine économique qui aboutira dans quelques semaines, réflexions lancées sur le développement du fluvial, etc.
- **Pour affirmer la place du territoire dans la Région et auprès de l'Etat** : un chapeau commun aux Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (les « CRTE »), une position concertée sur les enjeux de mobilités, une pression maintenue, collectivement, sur l'ERBM, le dialogue installé avec le nouvel Exécutif régional.

Monsieur le Président informe qu'à l'invitation du Président Gacquerre, il est venu présenter ce bilan et échanger sur ces enjeux « métropolitains » devant le Bureau des Maires de la CABBALR fin janvier. Le Président est disponible pour renouveler cet exercice dans les instances des autres collectivités membres du PMA.

Monsieur Steve Bossart témoigne que les maires de la CABBALR présents lors de cette intervention ont particulièrement apprécié cet échange direct avec le Président du PMA, incitant la CABBALR à renouveler l'exercice avec d'autres structures partenaires de l'Agglomération. Le travail sur la Turbine de l'éco-transition a particulièrement retenu l'attention.

Monsieur le Président indique que ce début de deuxième année de mandat est propice pour questionner le rôle du PMA, ses champs prioritaires d'action et ses modes d'intervention, après qu'il se soit enrichi de l'intégration de l'association Euralens et de la production d'une vision large et ambitieuse autour de l'éco-transition.

Monsieur le Président propose d'articuler l'intervention du PMA autour de trois missions essentielles :

- Faire reconnaître un bassin de vie, présentant une histoire et un avenir communs ;
- Faire progresser les moyens nécessaires pour répondre aux défis d'échelle métropolitaine ;
- Être une porte d'entrée facile pour les acteurs extérieurs et intérieurs.

Avec comme finalité de travailler pour l'amélioration de la vie des habitants, le PMA doit prendre en compte trois « cibles » bénéficiaires de son action : ses quatre collectivités membres, les 150 maires du territoire et les acteurs du Grand Forum.

Cette vision résulte d'un travail de fond, mené en interne, avec la nouvelle équipe enrichie des compétences d'Euralens. Mais elle fait aussi l'objet d'une réflexion approfondie menée actuellement par l'Exécutif (qui était d'ailleurs réuni en séminaire en début de cette semaine).

Depuis 10 ans, la coopération à l'échelle du PMA a fait des progrès constants, avec de vraies réussites à son actif : Louvre-Lens, Grand Forum, Chaîne des parcs, Odyssee, lancement du Parc Innovation, ...

Monsieur le Président énumère quelques défis politiques et des chantiers potentiels passionnants à mener : la transition écologique, la réindustrialisation, l'attractivité du territoire, les mobilités, la santé, la place du territoire dans la Région et dans l'Europe du Nord-Ouest, la mobilisation de la société civile aux côtés des élus pour ces défis, etc.

Le PMA rassemble un territoire de près de 650 000 habitants présentant des enjeux qui relèvent des agglomérations figurant dans le top 10 en France. Mais ce territoire a la particularité d'être un réseau polycentrique de villes petites ou moyennes, où les communes (avec leur maire à leur tête) et les intercommunalités constituées doivent rester souveraines.

Dans ce contexte, le PMA ne doit pas se disperser sur tous les sujets en même temps, notamment lorsqu'ils sont particulièrement bien traités aux niveaux communal et/ou intercommunal. Il convient donc de bien choisir ensemble ceux sur lesquels il faut concentrer l'action du PMA, ceux vers lesquels fléchir des moyens en commun, ceux qui nécessitent un combat collectif.

Monsieur Ludovic Idziak souligne que le PMA est encore trop peu connu sur le territoire et invite à livrer plus de retours de son action directement auprès des Maires. Il suggère de donner un second souffle au PMA en ciblant mieux son action comme le Président y invite.

Madame Emmanuelle Leveugle indique que la contribution du Département sera conditionnée à la plus-value du PMA au territoire et à une articulation claire entre les interventions des EPCI et celles du PMA.

Monsieur Sylvain Robert souligne l'importance du virage à prendre pour le PMA avec l'intégration d'Euralens. Si la création d'une instance intercommunale type communauté urbaine avait été poussée par l'Etat au moment de la création du PMA, il convient désormais de faire la démonstration qu'un autre modèle s'invente sur le territoire.

Monsieur le Président souhaite que l'essence même du travail du PMA s'articule autour de la Turbine de l'éco-transition : la capacité du territoire à porter une éco-transition juste et solidaire doit être le principal axe de développement. Il convient alors de décliner les objectifs qu'on veut traiter en commun dans ce cadre. S'agissant du débat sur la communauté urbaine : force est de constater que ce modèle ne répond pas aux enjeux portés par le territoire. Il appelle à imaginer et porter une « alter-organisation », inspirée d'un modèle « confédéral ».

Monsieur le Président conclut en appelant à la poursuite de la réflexion. Le DOB, dans quelques instants, l'examen du BP en mars prochain et le prochain séminaire de l'Exécutif, prévu en avril, en seront de nouveaux supports.

DELIBERATIONS

Délibération n°2022/PMA00153.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 février à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 10

Nombre de votants : 12

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Bernard Czerwinski ; Marcello Della Franca ; Ludovic Idziak ; Emmanuelle Leveugle ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : François Lemaire suppléé par André Kuchcinski ; Jean-Marc Tellier suppléé par René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : Christian Musiał ayant donné procuration à Marcello Della Franca ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Alain Bavay.

**La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L 5211-36, qui rendent obligatoire la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président PRESENTE le rapport d'orientations budgétaires du syndicat mixte et INVITE le comité syndical à en débattre et à exprimer ses propositions pour le budget primitif 2022.

Préambule

Les orientations budgétaires du PMA pour 2022 s'inscrivent dans un contexte très particulier :

Au 1^{er} janvier 2022 et conformément aux décisions du Comité syndical, le PMA intègre les missions et moyens de l'association Euralens par ailleurs dissoute. Ceci induit :

- Une nouvelle clé de répartition des contributions des quatre collectivités membres du PMA (CABBALR, CALL, CAHC et Département du Pas-de-Calais).
- La création de 4 emplois au sein du PMA pour intégrer les salariés de l'association Euralens, dans le cadre de CDI de droit public, conformément au code du travail ;
- Un engagement pris par le PMA de poursuivre l'œuvre de l'association Euralens (dialogue avec la société civile dans le cadre du *Grand forum*, labélisation et accompagnement de projets, promotion du territoire), matérialisé par la modification de ses statuts, entérinée par arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 ;
- La reprise des actifs et engagements de l'association.

Par ailleurs, cette évolution majeure du PMA et la mise en place du Nouvel Exécutif régional impliquent la négociation avec la Région d'un nouveau cadre de soutien financier de l'action du PMA par la Région. Cette négociation a démarré mais n'est pas conclue à la date de l'examen du DOB 2022 du PMA.

Calendrier et méthode

Le calendrier d'élaboration et de validation du budget 2022 du PMA est le suivant :

- Octobre-novembre 2021 : élaboration des orientations budgétaires sous l'autorité du Président
- 15 novembre 2021 : validation des orientations générales en Réunion de l'Exécutif du PMA
- 22 novembre 2021 : première rencontre avec le vice-président de la Région en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles avec les territoires
- 6 décembre 2021 : transmission des orientations budgétaires à Mme la Vice-présidente du PMA au titre du Département et MM. les Vice-présidents « finances » des EPCI membres
- 25 février 2022 : débat d'orientations budgétaires 2022 en Comité syndical du PMA
- 25 mars 2022 : examen du compte administratif 2021 du PMA (+ affectation du résultat) et du compte définitif 2021 de l'association Euralens (reprise des résultats) puis du BP2022 du PMA.
- En cours d'année et si nécessaire, modifications budgétaires.

Exécution prévisionnelle du Budget 2021 du PMA

Dans l'attente de la production et de l'examen du compte administratif 2021 du PMA, on peut formuler les précisions suivantes.

En section de fonctionnement.

- **Les dépenses exécutées s'établiront à hauteur de 782.000 euros en 2021. Les principales dépenses de fonctionnement auront été les suivantes :**
 - **Au titre des dépenses de personnel :** 272.500 euros pour 5 ETP au 31/12/2021 (directeur + responsable administrative + chargée de mission éco-transition + chargé de mission animation économique + gestionnaire administrative).
 - **Au titre de la Turbine de l'éco-transition et de la transition énergétique :**
 - 144.000 euros au titre du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition : diagnostic territorial, 50 entretiens d'acteurs, séminaire de lancement de mars 2021, 38 ateliers thématiques en ligne, production des synthèses et Livrets, AMO.
 - 40.700 euros pour l'organisation de l'Agora de l'éco-transition en Juin 2021 (250 participants sur deux jours au Parc départemental d'Oihain).
 - **Au titre des Initiatives du PMA en matière de développement économique, d'innovation et d'emploi :**
 - 16.250 euros pour la mise en place du Parc d'innovation du Pôle Métropolitain de l'Artois (direction de projet, création d'un groupement de commande, préparation de la consultation pour l'identification d'un opérateur)
 - 20.000 euros au titre d'Osons nos Talents 2021
 - 4.100 euros pour la dernière partie de l'étude de prospection économique « post-Covid »

- **Au titre des initiatives du PMA dans le champ culturel** : 65.800 euros pour l'opération services civiques « Parcours artistiques et culturels en Artois » opérée pour le PMA par la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais (solde de la promotion 2020-2021)
- **Au titre du fonctionnement du PMA** :
 - 70.300 euros de charges d'amortissement (signalétique Chaîne des parcs pour l'essentiel)
 - 12.200 euros d'AMO juridique pour la préparation de l'intégration de l'association Euralens
 - 12.000 euros de loyer pour l'occupation des locaux de la Maison syndicale
- **Au titre de l'accompagnement du PMA par les ingénieries du territoire** :
 - 40.000 euros pour la mobilisation de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (études transition énergétique, fluvial, grands axes routiers, liaisons avec la métropole lilloise, observatoire économique, étude filières économiques, santé, suivi du SRADDET, alimentation des travaux des commissions d'élus, etc.)
 - 30.000 euros pour la mobilisation de la Mission Bassin Minier (Chaîne des parcs)
 - 10.000 euros pour la mobilisation du CD2E (solde subvention 2020).
- **Les recettes exécutées s'établiront à hauteur de 851.000 euros, soit un excédent de fonctionnement estimé à 69.000 euros.**
 - Ces recettes sont constituées des contributions des 4 collectivités membres à hauteur de 735.000 euros ;
 - Les autres recettes sont constituées des subventions de fonctionnement obtenues auprès de
 - la Région : 50.000 euros (AMO Turbine, une partie du cofinancement restant à percevoir en 2022),
 - de l'ADEME : 36.200 euros (financement de la feuille de route pour la transition énergétique),
 - et de la Banque des territoires : 8.300 euros (financement de l'étude de prospection économique « post-Covid »).

En section d'investissement,

- **Les dépenses exécutées s'établiront à environ 27.000 euros** dont le solde du marché de signalétique de la Chaîne des parcs (11.500 euros, Parc « Centralité), la cession d'éléments de cette signalétique aux Parcs gestionnaires (12.500 euros) et le renouvellement du parc informatique PMA (3.100 euros).
- **Les recettes exécutées s'établiront à hauteur de 107.000 euros** (subvention régionale sur la signalétique Chaîne des Parcs + FCTVA + Excédents capitalisés + produits des amortissements).
- **L'excédent d'investissement 2021 devrait donc s'établir à 80.000 euros.**

S'agissant de la dette : Le PMA n'a conclu aucun emprunt et n'affiche aucune dette à ce jour.

Orientations budgétaires pour 2022

S'agissant des recettes de fonctionnement

Contributions des collectivités membres du PMA

L'intégration de l'association Euralens au sein du PMA implique la définition d'une nouvelle clé de répartition entre les quatre collectivités membres du PMA.

Avant cette intégration la répartition était la suivante :

- **Contributions des collectivités membres aux PMA**
 - EPCI = 1 € par habitant
 - Département = contribution forfaitaire de 90.000 €

- Contributions à Euralens :
 - EPCI = forfaits 180.000 € CALL et 90.000 € pour CABBALR et CAHC
 - Département = contribution forfaitaire de 30.000 €
 - Région = contribution forfaitaire de 115.000 €
 - Cotisations des adhérents = 92.100 €

Après cette intégration, il est proposé d'instaurer une nouvelle répartition selon les principes suivants :

- Grâce aux effets de mutualisation, la fusion PMA/Euralens génère une économie annuelle de 105.000 euros ;
- La répartition entre les trois EPCI est fixée selon une clé 2/5 – 2/5 – 1/5, correspondant à la répartition des sièges au sein du Comité syndical (7-7-4) ;
- Une stabilité de la contribution du Département ;
- Des contributions arrêtees pour l'ensemble du mandat (sauf nouvelles orientations) ;
- La Région est sollicitée pour réorienter son financement d'Euralens vers le PMA (cf. supra)
- Les contributions des adhérents sont perdues compte tenu du statut du PMA.

	CALL	CABBALR	CAHC	CD62	
habitants	242 386	277 812	125 453		
PMA	1,00 €	1,00 €	1,00 €	forfait	
	242 386 €	277 812 €	125 453 €	90 000 €	
Euralens	180 000 €	90 000 €	90 000 €	30 000 €	
PMA+Euralens théorique	422 386 €	367 812 €	215 453 €	120 000 €	1 125 651 €
PMA+Euralens 2/5 - 2/5 - 1/5	360 000 €	360 000 €	180 000 €	120 000 €	1 020 000 €
	- 62 386 €	- 7 812 €	- 35 453 €	- €	- 105 651 €

Cofinancements

Plusieurs cofinancements de l'action du PMA sont sollicités :

- La Région :

A minima, la confortation du financement d'Euralens : 115.000 euros.

Une discussion avec la Région a été entamée pour un soutien complémentaire considérant :

- L'effort de lisibilité/mutualisation de l'organisation territoriale, attendu par la Région et concrétisé par le territoire : fusion PMA/Euralens, certaines fonctions d'agence de développement intégrées aux PMA, établissement d'un programme métropolitain d'études, d'observation et de prospective concerté au niveau politique ;
- L'effort financier du territoire lui-même en faveur de son ingénierie ;
- Un programme d'actions déclinant les priorités régionales sur le territoire du PMA autour des axes suivants :
 - Dialogue métropolitain entre la société civile et les collectivités : accompagnement des projets (Label / Cercle de qualité) et aide à la mobilisation de fonds, notamment européens ; implication des entreprises locales dans les politiques publiques, promotion collective du territoire ;
 - Aménagement du territoire : animation et suivi de la future « PRADET » à l'échelle du Pôle métropolitain ; archipel vert / Chaîne des parcs (pilotage, montage et suivi de projets éligibles

aux financements régionaux et européens, outillage des collectivités sur les enjeux de gestion des espaces, accompagnement des parcs au changement climatique) ;

- Éco-transition (Rev3) et développement économique : attractivité territoriale (campagne et marque territoriale) et inscription dans l'écosystème régional ; « vallée de la mobilité électrique », filières économiques (déclinaison SRDEII) ; « Artois Hub fluvial » (pour préparer et accompagner l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe) ; Développement des ENR (solaire, méthanisation, hydrogène), reconversion des friches, Turbine de l'éco-transition (en relais et levier des politiques régionales) ;
- Programme métropolitain de gestion et d'exploitation de la DATA territoriale, réalisation d'études, d'observation et de prospective.

- **Autres cofinancements**

Divers cofinancements complémentaires à renouveler (ADEME, Banque des Territoires) ou à solliciter (Etat) sont à intégrer.

A ces contributions, dont il est proposé de ne retenir par prudence que les éléments « acquis », il convient d'ajouter :

- Le futur résultat prévisionnel 2021 du PMA (exercice 2021 + antérieurs) estimé à 173.800 € ;
- Le futur résultat prévisionnel 2021 de l'association Euralens estimé à 60.000 € ;
- Et le total des reports à nouveau de l'association Euralens, qui seront reversés au PMA, établis à 403.500 euros. Ces sommes doivent budgétairement être inscrites en recettes de la section de fonctionnement du BP2022 du PMA. Elles ont cependant vocation à financer l'engagement du PMA à poursuivre et amplifier les missions de l'association Euralens sur plusieurs années.

Soit un total de la section « recettes de fonctionnement » du PMA attendu à hauteur de 1,89 M€ en 2022.

S'agissant des dépenses de fonctionnement

Pour un montant équivalent aux recettes de fonctionnement, les actions du PMA en 2022 pourraient se matérialiser par les dépenses suivantes :

- **Au titre du développement économique et des fonctions d'agence de développement (hors dépenses de personnel)**
 - Campagne d'attractivité économique et marque territoriale : entre 25.000 et 50.000 euros selon le niveau d'ambition fixé en commission « attractivité, développement économique, innovation et emploi »
 - Développement de la présence du territoire dans les salons économiques (SIMI) et autres) : 25.000 euros
 - Mission de prospection « filière de l'électro-mobilité » : 20.000 euros
 - Mise en place et contribution du PMA au fonctionnement du Parc d'innovation de l'Artois : 30.000 euros pour le futur opérateur et 20.000 euros au titre des actions complémentaires d'animation de l'écosystème d'innovation.
 - Développement de l'opération « Osons nos Talents » sur la promotion des métiers : 40.000 euros
- **Au titre de la Turbine de l'éco-transition (hors animation et filières) :**
 - Opération collective de solarisation des toitures du patrimoine communal (et intercommunal) : 25.000 euros
 - Réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique (guide et séminaire pour les élus) : 32.000 euros
 - Accompagnement de projets de reconversion de friches : 10.000 euros
- **Au titre du Grand Forum et de la labellisation :**
 - 3 plénières du Grand Forum : 10.000 euros
 - AMO Labellisation et Cercle de qualité : 108.000 euros

- Appui aux projets nominés ou labellisés (jours d'expertise) : 10.000 à 20.000 euros
- **Au titre de la Chaîne des parcs :**
 - Poursuite du déploiement des « Cabanes Chaînes des Parcs » en 2022 : 45.000 euros
 - Soutien au Trails de Pyramides Noires / Chaîne des parcs 2022 : 5.000 euros
 - Contribution à la promotion de la pratique du vélo dans le cadre de la Chaîne des parcs : 20.000 euros
- **Au titre des dépenses de personnel :**
 - 9 ETP (5 PMA + intégration des 4 ETP Euralens) : 560.000 euros
 - Renforts envisagés en 2022 sur la Chaîne des parcs : 50.000 euros
 - Accueil de stagiaires : 6.600 euros

S'agissant de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement seront pour l'essentiel consacrées en 2022 au développement du site internet vitrine économique et la refonte des sites internet institutionnels du PMA et d'Euralens.

Les recettes d'investissement attendues seront constituées du FCTVA et du produit des amortissements.

CONSIDERANT les grandes orientations budgétaires présentées pour 2022, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

à l'unanimité

- **DECLARE** avoir débattu des orientations pour 2022,
- **DONNE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait à Lens le 25 février 2022

Le Président,





COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suite)

GRAND FORUM ET LABEL 2022

Monsieur Sylvain Robert, délégué du Président au Grand Forum et au Label, informe que la première séance du Grand Forum, hérité des missions d'Euralens, aura lieu vendredi 11 mars à Béthune dès 14h00.

Au programme notamment :

- la **présentation du bilan 2012-2022 de l'impact du Louvre-Lens sur le territoire**, en présence de la presse. Des journalistes nationaux sont notamment attendus à cette occasion et un supplément spécial du Figaro sortira ce jour-là sur l'impact du musée sur le territoire.
- un **échange avec des lycéens** qui ont produit un journal d'enquête sur leur territoire. Toute la classe sera présente, ce travail s'inscrit dans le programme de mobilisation de la jeunesse sur les chantiers du PMA.
- et la **présentation du programme de travail 2022** :
 - le thème du Cercle de qualité 2022 sur les questions économiques ;
 - le nouveau site vitrine économique du PMA ;
 - présentation des groupes de travail dans la suite de la Turbine de l'éco-transition ;
 - lancement de l'appel à candidatures pour le Label 2022.

Concernant le Label, autre outil Euralens repris par le PMA, Monsieur Sylvain Robert rappelle qu'il s'agit d'un dispositif conçu pour repérer et accompagner les porteurs de projets du territoire qui incarnent son développement, et leur apporter le conseil du meilleur niveau, notamment de la part des experts du Cercle de qualité ; récompenser et mettre en valeur ces initiatives et valoriser la capacité d'action du territoire ; mettre en réseau les porteurs de projets entre eux et avec les financeurs.

Après 8 vagues de labellisation sous l'égide d'Euralens, le Label 2022 intégrera les défis de la Turbine de l'éco-transition : mieux accompagner les acteurs de l'éco-transition, impliquer la jeunesse dans l'instruction des projets par un « super comité lycéen » composé des éco-délégués des lycées du territoire.

Tous types d'acteurs peuvent proposer un dossier à la labellisation, y compris les communes (projets d'écoconstruction, d'installation photovoltaïque ambitieuse, d'initiatives participatives exemplaires, ...) et les acteurs dans les communes : associations, entreprises, collectifs, etc.

Le calendrier :

- Lancement de l'appel à candidatures le 11 mars au Grand Forum
- Date limite de candidature : 15 juin
- Attribution des nominations et labellisations : novembre 2022

Délibération n°2022/PMA00154.

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 février à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 8

Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 7
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Bernard Czerwinski ; Marcello Della Franca ; Ludovic Idziak ; Emmanuelle Leveugle ; Sylvain Robert.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : François Lemaire suppléé par André Kuchcinski.

Membres titulaires ayant donné procuration : Christian Musial ayant donné procuration à Marcello Della Franca ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Alain Bavay.

**La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'article L.1612-1 du CGCT relatif à l'engagement des dépenses avant le vote du budget primitif ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU ses délibérations n°2021/PMA00128 du 12 février 2021, n°2021/PMA00134 du 23 avril 2021 et n°2021/PMA00147 du 24 septembre 2021 portant respectivement approbation du Budget primitif 2021 et approbation des décisions budgétaires modificatives n°1 et 2 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Les crédits ouverts en 2021 sont rappelés ci-après pour les chapitres budgétaires 20 et 21, les plafonds de dépenses correspondant s'établissent comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2021 (BP+DM)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement en 2022 avant l'adoption du BP 2022 (= 25% des crédits 2021)
20 - Immobilisations incorporelles	25.000,00 euros	6.250,00 euros
21 - Immobilisations corporelles	58.565,00 euros	14.641,25 euros

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE

Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Fait à Lens le 25 février 2022

Le Président,



Délibération n°2022/PMA00155.

PARC D'INNOVATION DE L'ARTOIS
DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD CADRE POUR L'ANIMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
PORTEURS DE PROJET INCUBES/ACCELERES.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 février à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 8

Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 7
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Bernard Czerwinski ; Marcello Della Franca ; Ludovic Idziak ; Emmanuelle Leveugle ; Sylvain Robert.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : François Lemaire suppléé par André Kuchcinski.

Membres titulaires ayant donné procuration : Christian Musial ayant donné procuration à Marcello Della Franca ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Alain Bavay.

**La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-3, L.5721-1 et suivants ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et 2113-7 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) approuvé le 30 mars 2017, en Commission permanente de la Région Hauts de France ;

Vu la délibération n° 20170718 de la séance plénière de la Région Hauts-de-France du 29 juin 2017 relative à l'adoption du cadre d'intervention régionale pour les Parcs d'Innovation en région Hauts-de-France ;

Vu la délibération n°2021.00722 de la commission permanente de la Région Hauts-de-France du 30 mars 2021 portant sur la vague de financements des Parcs d'Innovation au titre de l'année 2021 et la labellisation du Parc d'innovation de l'Artois ;

VU sa délibération N°2020/PMA00121 du 16 octobre 2020 relative à la candidature du PMA au dispositif régional "Parc d'Innovation" ;

VU sa délibération N°2021/PMA00141 du 9 juillet 2021 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la CABBALR, la CALL, la CAHC et le PMA pour désigner un opérateur commun pour le Parc d'innovation ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Par délibération du 30 mars 2021, le Conseil Régional des Hauts-de-France a labellisé le projet de « Parc d'innovation de l'Artois » déposé par le Pôle Métropolitain de l'Artois. Elaboré conjointement par les Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin, ce projet s'inscrit dans une stratégie partagée d'accompagnement des filières économiques à l'échelle territoriale du Pôle Métropolitain de l'Artois et notamment autour des enjeux liés à l'éco-transition.

Il est rappelé que les parcs d'innovation sont des lieux d'accueil privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités contribuant à développer l'innovation sur les territoires. Animés par un opérateur dédié, ils contribuent à faire émerger de nouveaux produits et de nouveaux services, et participent en ce sens au développement des entreprises locales. Au-delà de cet objectif, ils jouent un rôle d'attractivité à l'échelle régionale et contribuent à l'identité et au positionnement économique d'un territoire.

La labellisation du « Parc d'innovation de l'Artois » permettra de doter le territoire d'un outil mutualisé pour structurer les initiatives en matière d'appui à l'innovation et renforcer le parcours d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux et des entreprises (fonctions d'incubation et d'accélération) dans les différents champs de l'innovation (nouvelles technologies, numérique, services innovants, Industrie du Futur...)

Pour assurer la mise en place de ce Parc d'innovation de l'Artois dans les conditions fixées par le cahier des charges du dispositif régional, le P.M.A., la CABBALR, la CAHC et la CALL ont décidé, aux termes de délibérations concordantes, de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

L'article 2 de la convention constitutive du groupement de commandes énonce la nature des besoins à satisfaire : « désignation d'un opérateur commun en charge des prestations d'animation et d'accompagnement de projets entrepreneuriaux en phase incubation et accélération au titre du Parc d'innovation de l'Artois. Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer un (des) marché(s) au sens de l'article L1110-1 du code de la commande publique, le recours à la formule de l'accord cadre tel qu'énoncé à l'article L2125-1 1° du code de la commande publique sera privilégié. »

Le Pôle Métropolitain de l'Artois, coordonnateur du groupement de commandes, a engagé le 23 novembre 2021 une consultation sous la forme d'un appel d'offre ouvert en vue de désigner le titulaire d'un accord cadre mono-attributaire d'une durée de trois ans dont les prestations définies ci-après :

- Accompagnement de porteurs de projets entrepreneuriaux innovants en « incubation »,
- Accompagnement de créateurs d'entreprises innovantes en « accélération »,
- Animation de l'écosystème du parc d'innovation de l'Artois (mise en réseau des acteurs, événementiels, communication),
- Suivi, évaluation des programmes d'accompagnement,

Ces prestations feront l'objet d'engagements en fonction de la survenance des besoins, soit concomitamment à l'attribution de l'accord cadre, soit ultérieurement, dans le cadre des marchés subséquents (M.S.).

Le montant maximal des prestations sur la durée de 3 ans a été fixé à 1.125.000 euros.

Au terme de la procédure fixée au 6 janvier 2022, cinq offres avaient été déposées et ont fait l'objet d'une analyse détaillée présentée aux membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 4 février 2022.

La commission d'appel d'offres a classé au premier rang l'offre déposée par le Groupement Ernst & Young Advisory/ Coboost. Ainsi il est proposé d'attribuer l'accord cadre mono attributaire et le marché subséquent n°1 à ce Groupement sur la base des prix de référence et prix moyen proposé pour l'accord-cadre et du montant estimatif prévisionnel de 160.000 euros HT pour le marché subséquent n°1.

ETANT rappelé que la notification au groupement lauréat ne pourra avoir lieu qu'après le délai de suspension de 11 jours à compter de l'envoi de la notification aux candidats non retenus, afin de rendre possible l'exercice du recours précontractuel prévu par le code de la commande publique.

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

VALIDE

L'attribution de l'accord cadre mono attributaire et le marché subséquent n°1 au Groupement Ernst & Young Advisory/ Coboost sur la base des prix de référence et prix moyen proposé pour l'accord-cadre et du montant estimatif prévisionnel de 160.000 euros HT pour le marché subséquent n°1.

Fait à Lens le 25 février 2022

Le Président,



TRAVAUX DES COMMISSIONS THEMATIQUES D'ELUS

Monsieur le Président évoquent les différentes séances des Commissions thématiques d'élus du PMA qui s'enchaînent en ce moment.

MOBILITES ET DESENCLAVEMENT

La prochaine séance de la Commission « mobilités et désenclavement » du PMA est programmée le 23 mars (10h, à la Maison syndicale à Lens), avec la présence exceptionnelle de Franck Dhersin, VP transports de la Région.

Compte-tenu des sujets abordés, les élus du Pôle métropolitain Artois-Douaisls sont exceptionnellement invités à s'associer à cette séance.

Ce sera l'occasion d'évoquer la mise en œuvre concrète des "bassins de mobilité" et du "Service express métropolitain de l'étoile de Lille".

ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI

La prochaine séance de la Commission est programmée le 10 mars, à 14h30, à Grenay.

Elle traitera en particulier de la question de la maîtrise des données économiques, de la Vallée de la mobilité électrique et du Site Internet vitrine économique.

Par contre, la visite du Parc d'Innovation de Compiègne qui était proposée aux élus le 3 mars est reportée en raison d'un impondérable invoqué par les hôtes de l'Oise. Cette visite va faire l'objet d'une reprogrammation aussi rapide que possible.

CHAINE DES PARCS

La prochaine Commission "Chaîne des parcs" autour de la feuille de route du projet aura lieu le 8 avril à 14h30 en un lieu qui sera prochainement indiqué.

Monsieur Bernard Czerwinski rend compte de la séance de la Commission qu'il pilote et qui s'est tenue le 21 février dernier à l'Hôtel de Ville de Beuvry, à l'invitation de son maire Madame Nadine Lefebvre.

Monsieur Czerwinski souligne l'assiduité des élus membres : outre lui-même, en tant que VP « santé » de la CAHC, participaient également le Président Bavay, Agnès Levant (conseillère déléguée santé de la CALL), Virginie Souillart (VP Santé de la CABBALR), Thierry Daubresse (Président du Comité territorial des élus locaux du GHT) et Nadine Lefebvre, Présidente déléguée du conseil de surveillance du CH Béthune-Beuvry.

Les techniciens référents dans les Agglos (coordonnateurs CLSM, CLS, ASV) et au Département ainsi que les équipes AULA et PMA ont préparé et assisté aux échanges.

Des échanges riches avec 3 grands sujets :

- Un sujet qui s'est imposé : **l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé**, face à la question ardue des « déserts médicaux ».

Ce sujet préoccupe tous les maires du territoire : dans les villes comme dans les territoires plus ruraux. Des Initiatives ont été prises au niveau du Département, des communes et des Agglos. Mais les élus de la Commission ont partagé le constat qu'il fallait « taper » plus fort, imaginer de nouvelles actions, partager les initiatives, s'inspirer d'actions menées sur d'autres territoires et y travailler ensemble à l'échelle du PMA.

Cette question de l'attractivité pour les médecins s'inscrit dans le cadre plus large de l'attractivité du territoire. Le territoire peut et doit faire valoir ses atouts : un cadre de vie, de nouveaux investissements hospitaliers et donc un environnement professionnel qui va s'améliorer.

La nouvelle direction du GHT est prête à travailler avec les élus sur cet enjeu.

Ce sujet sera le sujet principal de la prochaine séance de la Commission (le 27 juin).

- **La santé mentale** : un enjeu majeur et préoccupant, notamment pour la jeunesse (et aggravé par la crise sanitaire).

Un Projet territorial de santé mentale se met en place à l'échelle Artois + Audomarois. Un nouveau coordonnateur a été nommé en décembre 2021 par l'ARS : Monsieur Rémy KOSZAREK : il est intervenu devant la commission PMA.

Les élus ont une place à prendre dans cette nouvelle Instance et auront une action de lobbying à mener pour obtenir les moyens nécessaires.

- **Vers un baromètre de la santé des jeunes ?** La Commission a identifié le besoin d'indicateurs pour piloter ses politiques publiques.

Cependant, plutôt que de se lancer dans la mise en place d'un lourd (et coûteux) observatoire « santé » tous azimuts, les élus privilégient une approche plus ciblée, sur quelques thématiques particulières où l'échelle PMA aura une plus-value.

La santé des jeunes est apparue comme un sujet pertinent et fédérateur. La Commission a convenu d'approfondir le sujet.

Monsieur Czerwinski conclut en rappelant les deux prochains rendez-vous à l'agenda de la Commission :

- le 27 juin (10-12h) à Drocourt ;
- le 17 octobre.

AGENDA

Monsieur le Président rappelle le programme des Instances du PMA dans les prochains mois et semaines.

	Comité syndical	Assemblées	Attractivité, développement économique, innovation et emploi	Chambre des Métiers	Mobilité et déplacements	Santé	Aménagement, développement urbain	Participation citoyenne et Culture	Grand Forum
		Alain Bayay	Olivier Gaoquevre	Christophe Pich	Laurant Duporge	Bernard Cervinazi	Emmanuelle Lenoir	A déléguer	
Janvier									
Février	25 février 14h					23 février 14h			
Mars	23 mars 14h	23 mars 14h	10 mars 14h30		23 mars 14h				21 mars 14h
Avril									
Mai			12 mai 14h30						
Juin						21 juin 14h			24 juin après midi
Juillet	27 juillet 14h	7 juillet 14h							
Août									
Septembre	22 septembre 14h								
Octobre			23 octobre 14h30			27 octobre 14h			
Novembre				4 novembre 14h30					25 novembre matin
Décembre	16 décembre 14h	17 décembre 14h	8 décembre 14h30						

Monsieur le Président confirme donc la date du prochain Comité syndical le :

Vendredi 25 mars 2022 (15h)

Vraisemblablement à la Maison syndicale à Lens, sauf évolution défavorable de la situation sanitaire.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 18h.

Fait à Lens le 25 février 2022

Le Président,
